



Le 9 mars 2026

PAR COURRIEL

Accès à l'information

Complexe Desjardins
Tour Est, 12^e étage
C. P. 10000, succ. pl. Desjardins
Montréal (Québec) H5B1H7
Responsable.Acces@hydroquebec.com

Objet : Demande d'accès à l'information DAI-2026-0097

Bonjour,

La présente est en réponse à votre demande reçue le 20 février 2026 et indiquant :

« PROJET AM008027 [...] est-ce possible d'avoir les résultats de toutes les entreprises ayant soumissionner sur le projet ci-haut mentionner avec les résultats.

Sinon est-ce possible de me données les directives pour faire la demande. »

(Transcription intégrale)

Nous vous informons qu'au terme du processus d'appel de propositions AM008027 Provincial / Plusieurs postes - Inspection et localisation des conduites de drainage pluviales, des contrats ont été attribués aux fournisseurs suivants : CAN-EXPLORE INC, INSPECVISION 3D INC et ORTEC ENVIRONNEMENT SERVICES INC et ce, sans engagement monétaire de la part d'Hydro-Québec. Toutefois, les soumissions reçues, leur analyse, ainsi que les détails des attributions ne peuvent vous être communiqués puisque ce sont notamment des renseignements de nature commerciale appartenant à Hydro-Québec et fournis par des tiers, des analyses et des recommandations, dont la divulgation pourrait comporter des enjeux économiques et qui sont traités de manière confidentielle. En effet, leur divulgation risquerait vraisemblablement de causer une perte à notre organisme ou à ces tiers ou de nuire de façon substantielle à la compétitivité de ces derniers. Suivant les articles 21 à 24, 37 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous ne pouvons accéder à ce point de votre demande.

Les résultats des attributions sont diffusés pour une période de 30 jours sur notre site Internet ainsi que dans le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO). Ces ressources sont accessibles aux adresses suivantes :

- <https://www.hydroquebec.com/fournisseurs/soumissionner/attribution-des-contrats.html>
- <https://seao.gouv.qc.ca/>

La révision de cette décision peut être demandée auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet, de même que des articles de cette loi mentionnés à la présente.

Veuillez accepter nos meilleures salutations.

Le responsable de l'accès aux documents,

Sébastien Dutil
Conseiller – Régie d'entreprise et Accès à l'information

p. j.